

V) Motivations inconnues

Norvège
Bergen



Plusieurs localités de Norvège ont émis, dès 1865, des timbres pour l'affranchissement des lettres locales. Ces émissions respectaient une législation en date du 29 septembre 1858.

Leur statut officiel est donc indéniable.
C'est notamment le cas de Bergen et Trondheim.



1 juillet 1865 - 2 skillings
(lettre locale moins de 50g)

Le timbre émis par Bergen est lithographié. Il a d'abord été imprimé sur un papier velin, en feuilles de 20 exemplaires (2 rangées de 10) puis sur un papier vergé, en feuilles de 81 exemplaires (9 rangées de 9) :



Bloc de 9 timbres situé en haut de la feuille.

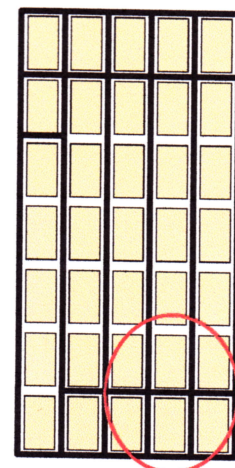
Plusieurs réimpressions ont été faites. Elles se distinguent toutes des originaux par l'absence de point après le mot POST, comme le montrent les timbres ci-dessous.

Le timbre ci-contre est issu de la réimpression F3, reconnaissable à l'absence de lignes dans les marges et au point/trait situé sous le S de POST. Cette réimpression a produit des feuilles de 16 exemplaires (4 rangées de 4).



Le timbre ci-contre est issu de la réimpression F4, reconnaissable à la présence de lignes dans les marges et au gros point situé sous le S de POST. Cette réimpression a produit des feuilles de 12 exemplaires (3 rangées de 4).

Le bloc ci-contre est issu de la réimpression F1, reconnaissable aisément à la présence (ou à l'absence) de lignes délimitant chaque timbre dans la feuille de 35 exemplaires (7 rangées de 5).



position
du bloc
dans la
feuille